

### Adéquation missions/moyens au sein des DDI : Les questions qui fâchent !!

### Volume 2:

## Comment la mutualisation des fonctions supports va pénaliser les services et les agents?

#### Les fonctions support sont indispensables pour les DDI.

En leur absence, les services ne peuvent plus fonctionner correctement, les agents n'ont plus d'information, ne peuvent plus se déplacer, se former, les carrières ne sont plus gérées correctement, les avis juridiques ne sont plus fiables, l'informatique devient obsolète, les services opérationnels n'ont plus les outils nécessaires à disposition...

Dès lors, la situation critique rencontrée dans un certain nombre de lieux et de domaines, par réduction drastique des effectifs et enchaînement d'opérations de déstructuration des secrétariats généraux de proximité, ne peut qu'inquiéter quant à la capacité des DDI à rester durablement « à flot ».

# Face à ce constat, quelles réponses l'administration apporte-t-elle?

Dans un objectif affiché de consolidation (de ce qui peut encore l'être) en période de coupes sombres dans les effectifs dédiés, les mutualisations des fonctions supports s'enchaînent et se multiplient : une fois au niveau régional entre les Directions départementales et leurs Directions régionales respectives, une autre fois avec la préfecture ... avec dans un certain nombre de cas une mutualisation rimant pour les DDI avec « ponction » en effectifs et éloignement entre service « métier » et missions support.

Ainsi, plutôt que de s'attaquer au nœud du problème -à savoir la nécessaire consolidation des effectifs support au delà de l'application de ratios aussi bêtes que méchants (en particulier dès lors qu'ils s'appliquent à des structures de taille limitée)-, on laisse la main au pouvoir d'imagination local des Préfets au travers des schémas régionaux et départementaux de mutualisation en cours d'examen au niveau national (après concertation supposée au sein des CTP locaux ... ce qui reste virtuel dans un certain nombre de lieux).

Plusieurs Préfets avaient d'ailleurs lancé des processus de mutualisation ... avant même que le Secrétariat Général du Gouvernement ne diffuse son guide sur le sujet, **avec certaines fois déplacement autoritaire des agents !!!** 

En dépit de quelques garde-fous instillés au sein du guide du SGG (en particulier en réponse aux arguments portés par FORCE OUVRIÈRE lors du premier CTP des DDI), la mise en œuvre de ces mutualisations, souvent synonymes d'éloignement du service bénéficiaire, entraîne à la fois un appauvrissement de l'intérêt des métiers exercés par parcellisation des missions (difficulté croissante à pourvoir les postes dans les unités mutualisées), ainsi qu'un foisonnement de moyens contrairement aux objectifs poursuivis, le service « bénéficiaire » devant re-dégager des moyens en interne pour survivre après avoir transféré les effectifs (cf. Chorus).

Cette situation porte les germes d'une dégradation des conditions de travail des agents des services support, entraîne des mobilités plus ou moins forcées et pénalise l'ensemble des agents pour leur vie administrative et dans l'exercice de leurs missions.

Enfin, comme l'indique la lettre de mission du ministère du budget au délégué de la mission d'évaluation des politiques publiques en date du 31 mai dernier, exhumée par FORCE OUVRIÈRE lors du CTP des DDI du 1<sup>er</sup> septembre dernier, **la mutualisation apparaît bien conçue comme une étape préalable à l'externalisation des missions correspondantes**:

Elle

s'interrogera sur la place de la mutualisation en tant qu'étape préalable à un processus d'externalisation.

FORCE OUVRIÈRE, tout en prenant acte de l'engagement solennel du SGG en séance quant au fait que la mise en place des SIDSIC ne préfigurait en aucun cas un projet d'externalisation (cf compte-rendu du CTP du 01/09/2011), ne peut que se montrer vigilant dans un contexte où la finance mondiale a pris le pas sur le pouvoir politique, amenant à relativiser le poids d'une parole -même sincère !- de Matignon face à un écrit de Bercy...

FORCE OUVRIÈRE s'oppose ainsi aux mutualisations à outrance, présentant les missions support comme de simples prestations externalisables, qui pénalisent les agents des fonctions support, l'ensemble des agents des DDI et le fonctionnement des services.

La seule mutualisation potentiellement utile et efficace est la mutualisation en réseau de compétences (qui n'a pas attendu la RéTE pour exister).

Cette organisation permet de conserver une proximité et un lien de collaboration inter-services, tout en n'impliquant pas de mobilité des agents.

**FORCE OUVRIÈRE demande par ailleurs instamment :** 

- l'abandon des dogmes en matière de dimensionnement des effectifs support, en particulier la règle arbitraire du « 7% »,
- le maintien d'un socle physique minimum au sein de chaque DDI.

FORCE OUVRIÈRE demande, enfin, la sanctuarisation des effectifs dédiés à la gestion de crise en dehors des effectifs support.



Avec FO, JE défends mon statut et mes conditions de travail

Avec FO, NOUS portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions Avec FO, TOUS se mobilisent pour faire progresser le service public de la République